DEL2023 02 004

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Présents : 25 Votants : 33

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Xavier LEMOINE** — **Maire**, à la suite de la convocation adressée le neuf février deux mille vingt-trois.

PRESENTS:

M. LEMOINE, M. GINAC, M. SCHUMACHER, Mme PINTO, Mme DIARRA, M. ARSLAN, M. CADIO, Mme SIBY, M. DAHMOUNI, Mme GERARD, M. CHAINEY, Mme ETIENNE, Mme TERREN, Mme BOUKREDINE, M. LAVALLEZ, Mme LAIDOUNI, M. MEDJALDI, Mme HASHAS, Mme MARQUES, M. CAUCHIE, M. SARACOZ, M. JOUSSET, M. BRICKX, Mme PLANET-LEDIEU, Mme RIBEAUCOURT.

ABSENT(S) / PROCURATION(S):

Mme HUART (donne procuration à Mme PINTO), M. BARTH (donne procuration à M. SCHUMACHER), Mme DA SILVA (donne procuration à Mme DIARRA), Mme AHOUANGONOU (donne procuration à Mme SIBY), Mme DUDEK (donne procuration à M. ARSLAN), M. DA DRUZ (donne procuration à M. DAHMOUNI), M. PEDRO (donne procuration à M. CADIO), M. KACHOUR (donne procuration à Mme RIBEAUCOURT), M. KECHAOU, M. YACHOU

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

(Direction Financière) – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2023

Sur proposition de Monsieur Arslan, rapporteur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2312-1 qui a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 qui a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire pour consacrer et rénforcer le cadre légal du Débat et du Rapport d'Orientation Budgétaire en complétant et précisant le contenu,

Considérant que les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe précisent en outre, que le Rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un Débat dont il est pris acte par une délibération, Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 fixant le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication,

Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires est donc un outil de renforcement de la démocratie locale,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2312-1 du CGCT susvisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi NOTRE, le rapport d'orientation budgétaire mentionne :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement figurent en partie I- éléments de contexte et V-stratégie financière du rapport d'orientation budgétaire. Les éléments tenants à la rétrospective sont abordés en partie II-Situation financière de la ville de Montfermeil (rétrospective);
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Ces informations sont présentées dans le volet V-stratégie financière du rapport d'orientation budgétaire. Le programme d'équipement est présenté par ailleurs dans la partie III-Grandes orientations de ce document;
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget figurent en partie II-Situation financière de la ville de Montfermeil (rétrospective) et V-stratégie financière du rapport d'orientation budgétaire;
- Les informations relatives aux ressources humaines telles que la structure des effectifs, les dépenses de personnel ou encore la durée effective du travail sont exposées dans la partie IV-Enjeux liés au pilotage des ressources humaines du rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal:

De prendre acte qu'il a été débattu, lors de la présente séance, des orientations budgétaires pour l'année 2023 figurant dans le rapport communiqué aux membres du Conseil Municipal à cet effet et joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023, a pris acte : à l'unanimité (33 voix POUR : M. LEMOINE, M. GINAC, Mme HUART, M. SCHUMACHER, Mme PINTO, M. BARTH, Mme DIARRA, M. ARSLAN, Mme DA SILVA, M. CADIO, Mme SIBY, M. DAHMOUNI, Mme GERARD, M. CHAINEY, Mme ETIENNE, Mme AHOUANGONOU, Mme TERREN, Mme BOUKREDINE, Mme DUDEK, M. LAVALLEZ, Mme LAIDOUNI, M. MEDJALDI, Mme HASHAS, M. DA CRUZ, Mme MARQUES, M. PEDRO, M. CAUCHIE, M. SARACOZ, M. JOUSSET, M. BRICKX, Mme PLANET-LEDIEU, Mme RIBEAUCOURT, M. KACHOUR)

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire.

Xavier LEMOI

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 20/02/2013 Au Représentant de l'Etat Publié le 20/02/2013

Montfermeil, le 20102/2023

Pour le Maire, par délégation, Directeur Général (Adjoint)

Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

VILLE DE MONTFERMEIL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conseil municipal du 15 février 2023



Sommaire

Sommaire

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023 02 004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20 Page Introduction & Cadre réglementaire 6 & 8 I. Eléments de contexte 11 1. Conjoncture économique 12 2. Inflation 17 3. Loi de finances pour 2023 18 II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (rétrospective) 23 1. Epargne brute & éléments explicatifs 24 2. Investissements et structure de financement 32 3. Structure de la dette 34 4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT 37 5. Réforme du potentiel financier 39

Sommaire

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2012 Page III. Grandes orientations 42 1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers 43 l'éducation, la culture et le sport 2. Une ville belle, propre et sûre 64 3. Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture 72 numérique 4. Une Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale 78 et la transition éco-circulaire et solidaire 5. Un programme d'investissement soutenu 87 IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines 92 1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel 94 2. La durée effective de travail 103 3. L'évolution de la masse salariale 105 4. La modernisation du service public communal et les orientations stratégiques en 108 matière de ressources humaines

Sommaire

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

	Page
V. Stratégie financière	110
1. Objectifs financiers de la Collectivité	111
2. Orientations budgétaires pour 2023	113
VI. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	124
1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune	125
2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune	138

Introduction

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023

Une structure budgétaire qui affronte la crise

- Le budget anticipé prédispose d'un autofinancement à concurrence à un niveau d'épargne proche de 12% (3.7M€ de virement de section). Il résulte de la volonté de conserver des indicateurs financiers robustes pour assurer le financements des projets à venir et de poursuivre les actions municipales à destination de la population.
- Les dépenses de fonctionnement évolueront du fait des fluides et des dépenses de personnel. Pour amortir ce choc, la commune a limité ses dépenses à caractère général afin de préserver le plus possible son autofinancement.
- Dans un contexte d'incertitude, la ville fait le choix de la prudence ce qui se traduit au travers des hypothèses de travail de budget (non inscription de la DPV 2023 comme du filet inflation).
- Les dépenses d'équipement s'élèveront à 11.7 M€ sur l'exercice 2023 pour la réalisation de projets ambitieux : équipements scolaires, réimplantation des services municipaux, réfection de voies communales ...
- S'appuyant sur un virement de section de 3.7M€, le recours à l'emprunt sera de 7.4 M€.

Cadre réglementaire

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DI Date de télétransmission : 20/02/2023

Cadre réglementaire du Rapport d'Orientations Budgétaires



Les principes et objectifs définis par le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 :

- Améliorer et moderniser la communication des stratégies financières et prospectives budgétaires;
- Renforcer la transparence et dynamiser les échanges entres les élus au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités de la collectivité ;
- Être adopté dans les deux mois qui précédent le vote du Budget.

Le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires

Les orientations budgétaires

→ Présenter les orientations et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les prévisions de gestion de la dette

→Exposer les prévisions d'évolution de la dette en adéquation avec les programmes d'investissement en cours et à venir, ainsi que l'évolution des besoins de financement.

Les modalité d'évolutions des ressources humaines

→ Présenter la structure de la masse salariale, les perspectives d'évolution et les éventuelles réorganisations structurelles à venir.

I. Eléments de contexte

1. Conjoncture économique

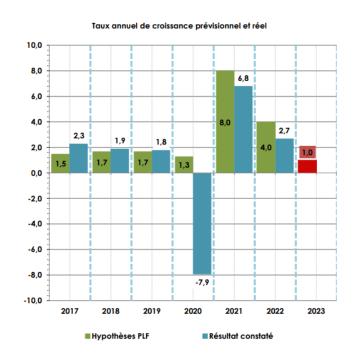
Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Conjoncture économique

Après un rebond de la croissance en 2021 et 2022 (suite à un repli Produit Intérieur Brut à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de la COVID 19), le taux de croissance estimé pour 2023 est de 1%.

En effet, l'année 2022 fut marquée par la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui en a découlé. Ainsi, les tensions sur l'approvisionnement ont impacté les conditions de production et donc l'économie Française.

Le PIB de l'année 2022 estimé à +2.7% est dont très éloigné des prévisions du PLF 2022 qui le portait à +4%.

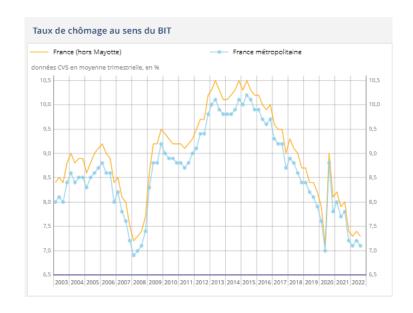


Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Conjoncture économique

Par ailleurs, les tensions sur le marché du travail pèsent sur l'économie. Le taux de chômage au 3ème trimestre 2022 s'établit à 7.3% soit -0.7 points en comparable à 2021 et -0.9 points avant la crise sanitaire à fin 2019.

Une dégradation du contexte sanitaire et la mise en place de restrictions sur la consommation énergétique pourraient donc encore affecter l'activité en 2023.



Source INSEE

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

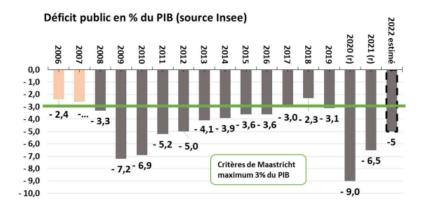
1. Conjoncture économique

Le PLF 2023 traduit à l'horizon 2027 une volonté de revenir sous les 3% du PIB. Après un déficit fortement marqué par les réponses économiques liées à la crise sanitaire, le volume du budget 2023 sera en déclin (-1.5%). L'évolution des taux directeurs pèsera sur le poids de la dette et contraindra la France à plus de rigueur.

Les administrations publiques locales seront donc mises à contribution et participeront à cet effort collectif.

La trajectoire prévisionnelle d'évolution des soldes publics

				·						
	Effectif		Estimé	PLPFP 2023-2027						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Ensemble des administrations publiques	-8,9	-6,5	-5,0	-5,0	-4,5	-4,0	-3,4	-2,9		
Administration publique centrale	-6,8	-5,8	-5,4	-5,6	-5,2	-4,7	-4,5	-4,3		
Administrations publiques locales	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,2	0,5		
Administrations de sécurité sociale	-2,0	-0,7	0,5	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0		



Données issues du PLF

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-D Date de télétrainsmission : 20/02/2023

1. Conjoncture économique

L'hypothèse de croissance pour l'année 2023 sera donc soumise à des aléas majeurs :

- L'évolution du conflit en Ukraine et ses conséquences qui en font l'aléa principal;
- L'évolution sur le prix des fluides et plus particulièrement celui du gaz;
- Les conditions de restriction éventuelles liées à l'accès à l'énergie;
- L'évolution de la pandémie;
- L'incidence des évènements climatiques sur la capacité de production;
- La montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne;
- La capacité de soutien du gouvernement face à l'évolution du prix de l'énergie.

2. Inflation

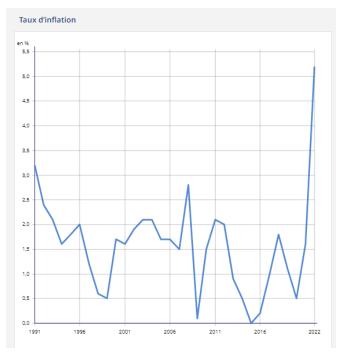
Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

2. L'inflation

Après le rebond de l'inflation au cours du premier semestre 2022, imputable en partie aux prix de l'énergie, l'inflation observée par l'indice de prix à la consommation hors tabac s'établit à 5.2 %. Ainsi le prix de l'énergie aura progressé au cours de l'année 2022 de +22.40% consécutivement à +10.5% en 2021. L'alimentation qui représente 16.5% du poids de l'indice en 2022 progresserait en 2022 de +6.4%. Les produits manufacturés comme les services évoluent à la hausse d'environ +3%.

L'inflation s'appuie donc en grande partie sur l'indice des prix des services, des produits manufacturés et de l'alimentation. La très forte croissante des prix de l'énergie (+10.2% au PLF 2023) pèsera dans les prix globaux estimés à +4.3% au PLF 2023.

Pour rappel, la traduction de l'inflation au travers de l'Indice des prix à la consommation harmonisé impacte directement le calcul du coefficient d'actualisation qui fait évoluer les bases fiscales (voir plus loin en partie I.3).



Source INSEE

3. Loi de finances pour 2023

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

3. Loi de finances pour 2023 : impact sur le bloc communal

Une abondement de l'enveloppe globale de Dotation Globale de Fonctionnement

L'enveloppe de D.G.F. est augmentée de 320 millions d'euros versus 2022. Cette hausse permettrait de financer l'évolution des dotations de solidarité incluses dans la DGF (Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) majoritairement) sans écrêter sa dotation forfaitaire. A noter que 110 millions d'euros seront consacrés aux aides liées à la crise énergétique. Cette progression (+1.2%) reste néanmoins en dessous du niveau d'inflation attendu (+4.3%).

La mise en œuvre de la réforme du potentiel fiscal

L'article 47 de la loi de finances pour 2022 avait réformé le calcul du potentiel financier en élargissant les ressources prises en comptes dans le potentiel financier, à savoir : les droits de mutation (D.M.T.O.), la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur les déchets stockés. L'année 2023 sera donc le premier exercice budgétaire où les effets de la mesure se ressentiront (compensation intégrale des effets la première année en 2022).

Des dotations de soutien à l'investissement qui stagnent

Les dotations d'investissement allouées aux communes et E.P.C.I. s'élèvent à 1.8 Md € . La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) diminuera de 337 M€. L'enveloppe destinée à la politique de la ville (D.P.V.) restera stable à 150 M€.

Un nouveau dispositif pour accompagner les collectivités dans la transition écologique

Un fond « vert » de 2 milliards d'euros sera destiné à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.).

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de tétratinsmission : 20/02/2023

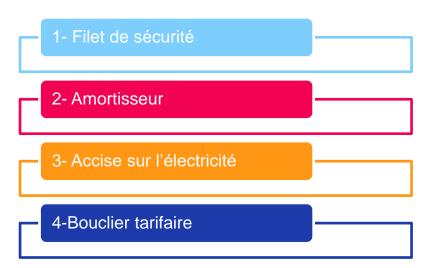
3. Loi de finances pour 2023 : impact sur le bloc communal

Un coefficient d'actualisation particulièrement important pour 2023

Les bases des locaux d'habitation et de locaux industriels sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé constatée entre novembre N-1 et novembre N-2. Le PLF 2023 ne déroge pas à cette disposition ; <u>ainsi, les bases seront revalorisées de 7,1 %.</u>

Des mesures de soutien aux collectivités complexes

4 dispositifs seront mis en œuvre au cours de l'exercice 2023 en soutien des finances locales :



Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

3. Loi de finances pour 2023 : impact sur le bloc communal

Filet de sécurité 2023

- •3 critères :
- •Epargne brute en baisse de + de 15% vs 2022
- Potentiel financier moy/hab
 même strate
- •Dotation = 50% différence entre augmentation des dépenses d'approvisionnement et 50% des recettes réelles de fonctionnement

= Dotation acompte en nov 2023 et solde 2024

Amortisseur

- Prise en charge dès que tarif souscrit dépasse un certain niveau de prix
- •Impact direct sur la facture
- Soit une aide entre 20 et 25% du montant de la facture d'électricité

= Baisse de la facture

Accise sur l'électricité

- Poursuite du dispositif de la baisse d'accise sur la consommation finale d'électricité – TICFE à 1€/MWh au lieu de 25.93 € /MWh
- Application de la mesure depuis 2022

= Baisse de la facture

Bouclier tarifaire

- Pour les collectivités de – 10 employés
- Communes éligibles aux tarifs règlementés
- •Limitation de la hausse à +15% en moyenne

Exclu pour Montfermeil

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023

II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (retrospective)

1. Epargne brute & éléments explicatifs

II. Situation financière de la ville de Montferme de l'acusé de réception en préfecture de l'acusé de l'acusé de l'acusé de réception en préfecture de l'acusé de réception en préfecture de l'acusé de l'ac

1. Epargne brute & éléments explicatifs

К€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. Courant	34 068	36 027	42 315	41 454	41 727	43 296	42 847	45 695
- Charges de fct. Courant	25 738	25 958	30 314	31 730	32 237	33 915	35 457	33 485
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	8 330	10 070	12 001	9 725	9 489	9 381	7 389	12 210
+ Solde exceptionnel large	-1 304	-1 102	-1 542	-243	172	-224	-40	160
= Produits exceptionnels larges*	137	58	79	39	244	79	83	324
- Charges exceptionnelles larges*	1 441	1 160	1 621	282	72	303	123	163
= EPARGNE DE GESTION (EG)	7 026	8 968	10 459	9 482	9 661	9 157	7 349	12 371
- Intérêts	346	202	156	310	424	441	425	380
= EPARGNE BRUTE (EB)	6 680	8 765	10 303	9 172	9 237	8 716	6 925	11 991
-Capital	2 047	2 898	2 487	3 284	3 691	3 469	3 592	3 605
= EPARGNE NETTE (EN)	4 633	5 867	7 816	5 887	5 546	5 247	3 333	8 386

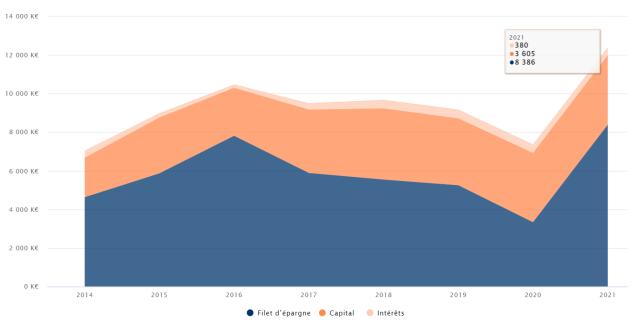
^{*} y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'épargne brute est l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute s'établit à un niveau très important en 2021 soit près de 12 M€.

Ce niveau d'épargne exceptionnel en 2021 est le résultat de deux phénomènes : une augmentation des produits de fonctionnement courant de 6.7% (dont 1.7 M€ sur les contributions directes et la comptabilisation de la DPV) ainsi qu'une diminution des charges de fonctionnement courant de 5.6% (dont 2.2 M€ sur les charges à caractère général).

II. Situation financière de la ville de Montferme de la ville de télétrasmission : 20/02/21

1. Epargne brute & éléments explicatifs

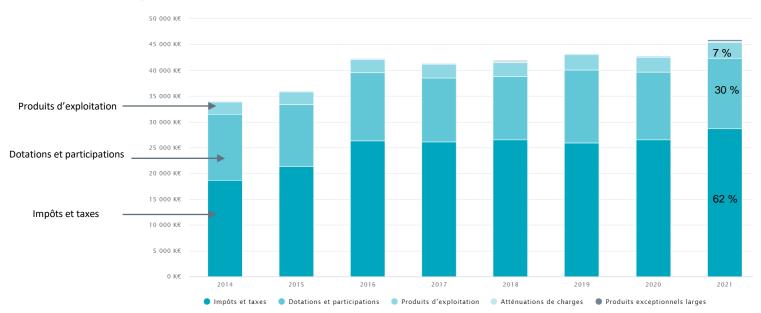


La capacité d'épargne dite de gestion de la collectivité est traduite graphiquement ci-dessus (comme la somme de l'épargne nette, du remboursement du capital et des intérêts). L'épargne nette de l'exercice 2021 (8 .386 M€) s'établit donc très largement au dessus du niveau moyen constaté sur les exercices précédents.

II. Situation financière de la ville de Montferme

ccusé de réception en préfecture 93-219300472-20230215-DEL2023_02_004-D ate de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Epargne brute & éléments explicatifs



La dynamique des recettes en 2021 varie sous l'effet des impôts et taxes et des dotations et participations. Pour mémoire, le chapitre 73 impôt et taxes intègre le FSRIF. Le niveau des contributions directes a été nettement supérieur en 2021 a celui de 2020 (+8.8% résultant en grande partie de la dynamique des bases). Les dotations et participations ont progressé de +4.4% entre 2021 et 2020.

II. Situation financière de la ville de Montferme de la ville de télétransmission : 20/02/2023

1. Epargne brute & éléments explicatifs

L'évolution des contributions directes dépend de trois facteurs :

1-L'évolution de l'assiette des biens soumis :

Evolution physique des bases nettes d'imposition

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20
Base nette TH	-41,8%	3,9%	-5,6%	0,2%	0,3%	0,7%	2,8%	-97,8%
dont base résidences secondaires	0,0%	0,0%	3,4%	-17,3%	-0,1%	21,1%	51,4%	0,0%
Base nette FB	1,4%	4,2%	0,6%	1,6%	0,3%	1,7%	1,9%	0,8%
Base nette FNB	0,9%	0,4%	2,4%	0,7%	2,2%	5,1%	1,9%	-4,5%

2-Le coefficient d'actualisation forfaitaire qui vient faire évoluer les bases (indexation sur l'inflation) :

Coefficient d'actualisation forfaitaire

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20
Coefficient d'actualisation TH	1,010	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,009	1,002
Coefficient d'actualisation FB	1,010	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012	1,002
Coefficient d'actualisation FNB	1,010	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012	1,002

II. Situation financière de la ville de Montferme de l'écusé de réception en préfecture de l'accusé de réception en préfecture de l'accusé de réception en préfecture de l'écusé de réception en préfecture de l'accusé de l'acc

1. Epargne brute & éléments explicatifs

L'évolution des contributions directes dépend de trois facteurs :

3-L'évolution des taux :

Valeur en %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ТН	20.10	22.60	31.67	31.67	31.67	31.67	31.67	Réforme TH
TFB	16.72	19.22	19.22	19.22	19.22	16.22	16.22	Similaire vs 2020, 32.51-> transfert de la part départementale aux communes
TFNB	23.03	25.89	27.18	27.18	27.18	27.18	27.18	27.18

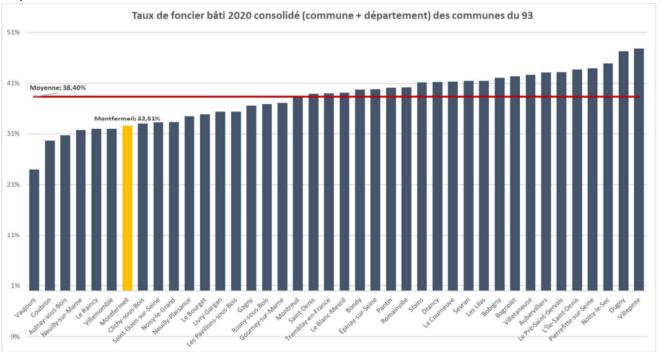
Les produits fiscaux se présentent donc ainsi :

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit TH	8 384	9 881	13 205	13 284	13 481	13 869	14 382	317
Produit FB	4 516	5 407	5 450	5 590	5 699	4 935	5 041	20 848
Produit FNB	53	60	65	66	68	72	74	72
Produit 3 Taxes ménages	12 954	15 349	18 719	18 941	19 248	18 877	19 497	21 237

II. Situation financière de la ville de Montferme de la ville de télétransmission : 20/02/2023

1. Epargne brute & éléments explicatifs

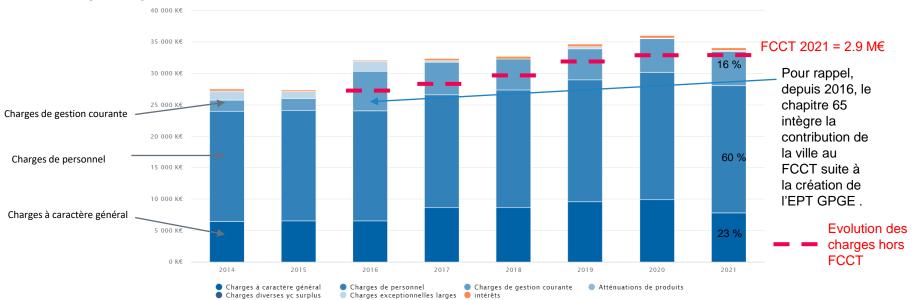
Pour rappel, la ville de Montfermeil applique un taux de foncier bâti inférieur de 5.9 points à la moyenne des communes de Seine Saint Denis (movenne 2020).



II. Situation financière de la ville de Montferme

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Epargne brute & éléments explicatifs



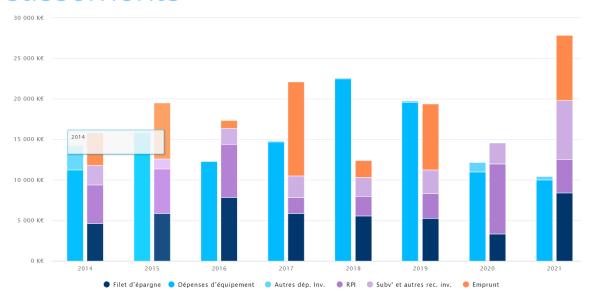
Au cours de l'année 2021, la masse salariale a stagné entre 2021 et 2020 s'établissant à 20.2 M€. L'évolution du chapitre 65 intègre la contribution au FCCT ainsi que des contributions obligatoires telles que la participation au financement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. Depuis 2018, ces charges de gestion courante n'ont cessé de progresser : +542 K€ en 4 ans. Les charges à caractère général s'établissent en 2021 à un niveau de référence inférieur à celui de 2017 soit 7 775K€ en 2021.

2. Investissements et structure de financement

II. Situation financière de la ville de Montferme

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DI Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

2. Investissement et structure de financement des investissements



Pour rappel, les ressources propres d'investissement (RPI) comprennent principalement le FCTVA et les produits de cessions.

Ce graphique confronte le niveau des dépenses dites d'équipement (ex : opérations telles que l'acquisition ou l'aménagement de terrains ou de bâtiments) et les modalités de financement de ces dernières. Comme vu précédemment le niveau d'épargne nette en 2021 a couvert une très grande partie des dépenses d'équipement. Le subventions perçues (7.3 M€) et le recours à l'emprunt (8M€) ont permis de dégager un résultat de clôture excédentaire permettant ainsi de conserver des marges de manœuvre pour financer les futures opérations.

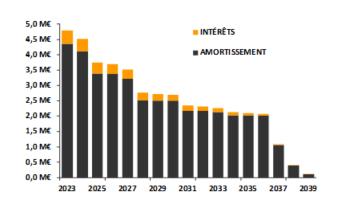
3. Structure de la dette

II. Situation financière de la ville de Montferme de l'acusé de réception en préfecture de l'acusé de l'acusé de l'acusé de réception en préfecture de l'acusé de réception en préfecture de l'acusé de l'ac

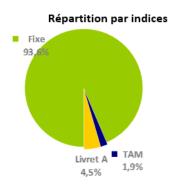
3. Structure de la dette

La structure d'annuité de la dette s'établit sur la base des emprunts mobilisés au 01/01/2023 comme suit. A fin 2021, le capital restant dû s'établit à 40 M€. La dette reste sécurisée avec 93.6 % d'emprunts mobilisés sur des taux fixes et 4.5% sur des emprunts de type livret A. La charte « Gissler » dite charte de bonne conduite entre les collectivités et les établissements bancaires permet de visualiser le niveau de risque que comporte la dette communale. La dette de la commune est de type A1 c'est-à-dire composée de taux fixes ou de taux variables simples soit une dette non soumise à risques d'emprunts dits structurés.

Profil d'extinction de la dette



Répartition de l'encours de dette



Répartition de la dette communale selon la Gissler

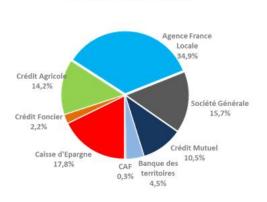


II. Situation financière de la ville de Montferme 1932-21930472-20230215-DEL2023_02_004-DE

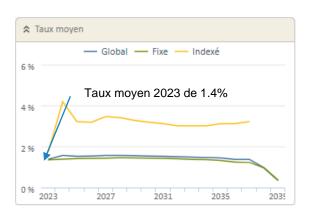
3. Structure de la dette

Répartition de l'encours de dette par prêteur

Répartition par prêteurs



Taux moyen estimé sur l'encours de dette



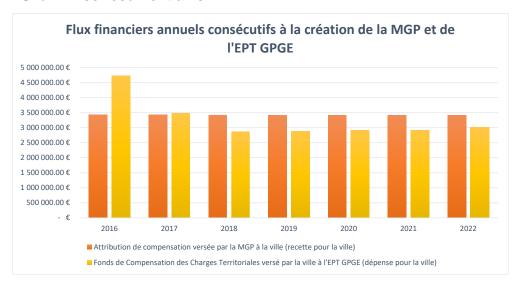
La répartition de la dette par prêteurs est présentée plus haut. Au cours de l'année 2022, la ville a mobilisé deux nouveaux emprunts souscrits respectivement en 2006 et 2008. Ainsi la ville a capté des taux inférieurs à 3% guand le marché oscillait entre 3.2% et 3.3% sur des emprunts à 15 ans. Cette liquidité permet ainsi d'anticiper un contexte de marché haussier.

L'encours par habitant en 2021 était de 1 444 € sachant que la capacité de désendettement de la ville de Montfermeil exprimée en nombre d'années était de 3.3 ans. 36

4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT

4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT

Les flux financiers MGP/EPT se résument ainsi :



Le FCCT socle est en totale inadéquation avec les politiques publiques menées sur le territoire. La collectivité subit de plein fouet les effets pervers de la loi via des mécanismes de péréquation inversés qui n'ont pas à ce jour trouvé de réponse législative.

5. Reforme du potentiel financier

I. Eléments de contexte

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétrains préfecture 20/02/2023 Dete de réceptions préfecture 20/02/2023

5. Reforme du potentiel financier pour Montfermeil

La mise en œuvre de la refonte du potentiel financier pour Montfermeil, s'illustre de la façon suivante :

• Ce potentiel intègre désormais deux lignes de produits supplémentaires :

Bases brutes potentiel fiscal	2018	2019	2020	2021	2022	2023
+ Taxes déchets, pylones et publicité extérieure n-1					0	24
+ DMTO (moyenne 3 ans)					846	900
= Potentiel fiscal 4 taxes	22 127	22 467	23 025	23 458	23 711	25 196

Un mécanisme de lissage est prévu sur la période 2022 à 2028. Ce lissage a pour objectif de permettre une prise en compte progressive des effets de la réforme.

I. Eléments de contexte

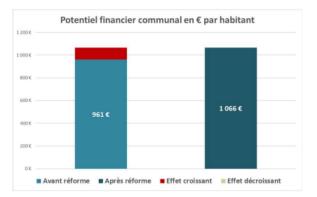
Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

5. Reforme du potentiel financier pour Montfermeil

Cette réforme devrait se traduire par une augmentation du potentiel financier de Montfermeil de 10.9% (de 961 €/hab. à 1 066 €/hab). La commune de Montfermeil verrait son écart au potentiel financier moyen se réduire entraînant une perte de DGF pour la

commune.

	Ancien	Nouveau (réformé)	Variation	Evolution
Potentiel financier (k€)	27 022	29 978	2 956	10,9%
Potentiel financier € par habitant	961,0 €	1 066,1 €	105,1 €	10,9%
Moyenne de strate	1 219,5 €	1 250,6 €	31,0 €	2,5%
Frart à la movenne	-21 20%	-14 75%	6.45%	



Ceci a pour effet d'introduire une perte de dynamique importante en matière de dotations (voir estimation 2023).

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Une refondation de la politique tarifaire pour une application en septembre 2023 plus juste et plus simple

Trois objectifs : Lisibilité, équité et cohérence des tarifs

- Simplifier la démarche usager au guichet unique
- Moderniser le système d'information pour améliorer l'accessibilité des familles

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Une ambition tournée sur les politiques éducatives, sportives et culturelles

> Les politiques éducatives

1. Aider l'enfant/le jeune à grandir et s'épanouir

Pour accompagner le jeune de 0 à 25 ans, les services éducatifs visent des objectifs stratégiques communs : déployer toutes les potentialités du jeunes - motrices, mentales, affectives, intellectuelles- développer l'autonomie, développer les compétences psychosociales, accepter ses limites et faire fructifier ses talents... Sur le terrain, la déclinaison de ces objectifs revêt néanmoins des formes différentes, de manière à être toujours ajusté à l'âge du jeune.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

> Les politiques éducatives

2. Aider l'enfant/le jeune à trouver sa place dans la société

L'éducation du jeune doit lui permettre de prendre conscience du rôle que chaque personne est appelée à jouer dans la société. Les activités sont ainsi un levier pour transmettre des valeurs et des règles de vie en société : trouver sa place dans un groupe, apprendre le respect de la dignité de chacun sans pour autant tolérer tous les comportements, développer son esprit critique et son ouverture au monde.

Devenir citoyen suppose enfin d'acquérir le sens des responsabilités non seulement pour soi-même mais également vis-à-vis de son entourage : souci de l'autre, souci de la cohésion sociale, souci environnemental.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

> Les politiques éducatives

3. Fédérer la communauté éducative autour des parents et de la famille

La famille est le 1^{er} lieu de socialisation et d'épanouissement des jeunes, et fait donc des parents les premiers éducateurs de l'enfant. Pour autant, les parents ne peuvent assumer seuls l'éducation des enfants, et doivent donc être accompagnés et soutenus dans cette mission par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (école, associations, centre de loisirs...), qui sont ainsi des « co-éducateurs ».

Café débat parents : Les professionnels de la petite enfance et de l'enfance proposent des temps de rencontre aux parents pour soutenir leur parentalité

Parenthèse famille propose une semaine d'action aux familles afin de renforcer les liens entre les professionnels et les parents, d'offrir des temps de jeux parents-enfants, de valorises les savoirs des professionnels du territoire mais aussi des espaces d'informations sur diverses thématiques.

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

La démarche de projet de service

Permet de faire un diagnostic de la politique menée, de traduire les orientations politiques en objectifs stratégiques puis en actions, de donner les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions.

Cette démarche permet aux équipes de s'approprier et de comprendre les orientations politiques et de donner du sens à leurs missions et actions quotidiennes.

Elle permet aussi de développer la transversalité pour donner du sens et de la cohérence aux politiques éducatives, culturelles et sportives.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Un soutien accru aux projets des écoles

En 2022, 18 projets d'écoles et ont été soutenus

Quelques exemples

Réalisation d'une exposition sur le développement durable avec mise en place d'éco ambassadeurs

Développer l'intérêt et le plaisir pour les livres

Entretenir sa santé et inclusion des personnes en situation d'handicap

En 2023,

14 projets d'écoles financés pour un coût de 12227 €

Quelques exemples

Elèves, acteurs de leur environnement pour les sensibiliser aux enjeux de développement durable

Développer les parcours d'éducation artistique et culturelle (sorties théâtre et rencontres avec des artistes)

Patrimoine de ma ville

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Un soutien accru aux écoles inscrites dans les dispositifs d'ouverture culturelle

Poursuite des classes patrimoine sur le thème du Moyen-âge 240 enfants de CM1 concernés (ateliers d'enluminures, sortie à Provins, Tir à l'arc, ateliers scientifiques...)



Maintien de **DEMOS**, Partenariat de 3 ans avec la Philharmonie de Paris - 14 enfants bénéficiaires

Ateliers de sensibilisation à l'opéra 88 enfants (médiation, sortie à l'opéra, participation au défile des cultures)

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ)

Outil au service de l'éducation et de la citoyenneté - Démarche participative et volontaire

En 2022, Participation aux commémorations, visites de la Mairie, de l'Assemblée Nationale, le Parlement européen et les plages du débarquement ainsi que la mise en place d'actions solidaires pour un budget de 7717€



Pour 2023, les actions suivantes sont programmées : engagement renouvelé sur les commémorations, participation à la semaine de l'environnement, rallye des institutions

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Une ambition en matière d'équipements adaptés

Création d'un Relais Petite Enfance

Espace d'accueil des parents, de formation et d'accompagnement des assistantes maternelles

Rénovation du bâtiment du Domaine Formigé pour installer les directions des affaires culturelles, des politiques éducatives et des sports

Extension des écoles Paul Eluard et de rénovation de Joliot Curie

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

> La politique sportive

Par les bienfaits qu'elle procure et l'engagement qu'elle requiert, la pratique sportive contribue positivement à la construction et au développement de la personne et à la vie en société. Dès lors, la ville de Montfermeil souhaite porter une politique sportive ambitieuse, en transversalité et en cohérence avec les politiques éducatives, culturelles, sanitaires et sociales menées par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport



> La politique sportive

Le sport, un levier pour la cohésion sociale et l'inclusion

Le sport constitue une opportunité pour faire des rencontres, développer le lien social, et dynamiser la cohésion sociale

- **Soutenir le tissu associatif :** mise à disposition de 326 créneaux aux associations pour 3842 adhérents. Un budget d'investissement et de fonctionnement global de plus d'un million.
- Mise en place de projets fédérateurs tels que le village olympique visant à promouvoir les valeurs de l'olympisme en amont des JO de Tokyo (2500 personnes accueillies en 2022), Bel été Solidaire en partenariat avec les villes de Livry Gargan et Clichy sous Bois, organisation d'une course en partenariat avec le GHI de Montfermeil dans le cadre de la prévention du cancer du sein...

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DI Date de télétransmission: 20/02/2023 Date de réception préfecture: 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

> La politique sportive

Le sport, un levier pour la santé et le bien être



- Mise à disposition de 368 créneaux sur les équipements pour le public scolaire
- Maintien de la mise à disposition de 4 éducateurs sportifs dans les écoles maternelles et élémentaires- de la Grande Section au CM2- Cycle de 6 séances (handball, basket, badminton, athlétisme..)
- Semaine olympique dans les établissements scolaires 1000 élèves sensibilisés
- Stages sportifs sur les vacances scolaires
- Parcours du cœur pour 430 enfants scolarisés en CM1 et CM2
- Label ville active et sportive renouvelé 2 lauriers

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-D Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Des clubs sportifs compétitifs

Le **FCM** - Signature de 19 jeunes dans des clubs professionnels en 2022- U19 Nationaux leaders de leur championnat - U17 Nationaux 4ème place de leur championnat

Le **Club de Handball** – Les séniors de Nationale-Dernière place de leur championnat- Les 15 masculins, premiers de la poule élite (meilleur niveau régional)

La Compagnie d'Arc – organisation des 24h de Tir Beursault et du Championnat de France Beursault

Le Judo - Compétition départementale

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Un niveau d'équipements à la hauteur des enjeux

L'ambition portée par la ville à travers sa politique sportive s'accompagne d'une attention particulière à l'offre en matière d'équipements sportifs.

- Pour 2023, première tranche de rénovation du centre équestre
- Etude partenariale en vue des projets d'une piscine municipale et d'une halle des sports sur le site du collège Pablo Picasso

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Favoriser l'accès à la culture pour tous

- Une Saison culturelle de qualité (spectacles dans les crèches, les centres de loisirs et les écoles et dans l'espace public) et en extérieur avec notamment le Festival Formigé en 2022.
- Programmation 2023 : Ciné doudou, spectacles jeune public et tout public, expositions...

Les actions Pieds d'immeubles permettent de proposer aux habitants un panel d'activités culturelles, ludiques, scientifiques etc sur différents secteurs de la Ville et de raccrocher les jeunes dans les structures de droit commun.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Encourager les pratiques artistiques

- Nouveau cours d'arts plastiques parents-enfants en direction des familles du PRE
- Nouveau cours d'Arts plastiques pour les adolescents 12-17 ans
- 3 Cours de Théâtre 25 élèves

Installation d'une Résidence d'artistes sur les 4 structures petite enfance « Chansons d'amour pour ton bébé »

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-D Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/03/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Favoriser l'enseignement musical et la danse

Ecole de Musique : 9 instruments, éveil musical et chant ainsi qu'une formation d'ensemble – 171 adultes et enfants

Ecole de danse : 6 disciplines – 23 cours – 271 adultes et enfants inscrits

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers

l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Deux évènements majeurs sur la ville Le Défilé des Cultures et le Son et Lumières



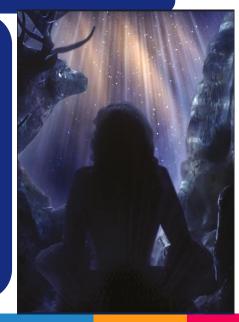
Défilé des cultures au Domaine Formigé en partenariat avec LVMH sur le thème de « Autour du monde végétal »

20 pays représentés, 135 participants (59 créateurs et 145 mannequins).

Pour 2023, le 3 juin, le thème sera **l'opéra**.

En 2022, le Son et Lumières a poursuivi le travail de répétition et a mis en place un nouveau comité artistique pour préparer la reprise en juin 2023. Le Thème de cette nouvelle création du Son et Lumières

La Belle et la Bête



Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport



> La politique culturelle

Les Ateliers Medicis, une ambition de Montfermeil qui se développe

Le développement culturel, un levier de cohésion sociale et territoriale

Participation des services municipaux, des écoles et des Montfermeillois aux actions proposées par les Ateliers Medicis.

Cléa contrat éducatif artistique 11-25 ans en cours d'élaboration pour 2023-2024 en partenariat avec les Ateliers Medicis

Montfermeil et Clichy sous Bois avec les Ateliers Medicis soutiennent la candidature de la ville de Saint Denis pour être Capitale européenne de la Culture en 2028.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

La ludothèque et la Médiathèque

Réorganisation de la Ludothèque et de la médiathèque : fusion de la direction

Médiathèque : Lecture publique, Poursuite des actions avec les établissements scolaires, portage de livres et lectures auprès des séniors... Environ 2300 inscriptions annuelles

2. Une ville belle, propre et sûre

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-D Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

2. Une ville belle, propre et sûre

▶ Aménager et développer la ville de demain

L'attractivité de la ville se renforce. Ainsi plus de 1000 logements auront été livrés à l'horizon 2023-2024, permettant un parcours résidentiel de qualité.

L'arrivée de la ligne 16 et l'achèvement du projet T4 nécessitent de poursuivre la réflexion sur la mutabilité du centre-ville afin d'accueillir les futurs équipements publics répondant aux besoins des habitants.

Par ailleurs, le projet de ville porte l'ambition de structurer, en complémentarité des actions menées depuis de longues années sur le centre-

ville, les deux micro-centralités des quartiers de Franceville et des Coudreaux.

Le travail sur la restructuration du centre commercial des 7 lles sera approfondi.



Pour accompagner cette évolution, une étude mobilité, stationnement et jalonnement a été lancée en 2022. La phase diagnostic a été réalisée et les premiers scénarii sont arrêtés et ont été présentés à la population notamment à travers les conseils de quartier pour un début de phase « test » à l'été.

▷ Aménager et développer la ville de demain

Le permis de Construire des Ateliers Medicis sera déposé sur le terrain qui avait accueilli la Tour Utrillo.

La Ville de Montfermeil accompagne techniquement et financièrement ce projet comprenant 7 000 m² de plancher 2023 est aussi une année charnière en terme de grands équipements

Projet des Ateliers Medicis



La ville de Montfermeil poursuit la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la relocalisation du site médical des Ormes qui a été actée sur une emprise située avenue Daniel Perdrigé - avenue Jean Jaurès - rue du Général de Gaulle et rue Notre Dame des Anges, à proximité immédiate du T4.



Site de reconstruction de l'Ehpad, du SSR

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

> L'hôpital de Montfermeil doit être reconstruit sur le site médical des Ormes actuellement occupé par l'EHPAD et le SSR.

Site de reconstruction du GHT



Aménager et développer la ville de demain

Aménager et développer la ville de demain, c'est aider les propriétaires bailleurs mais c'est également poursuivre les actions en faveur de la résorption de l'habitat indigne et la lutte contre les marchands de sommeil.



La mise en place du **permis de louer**, dès 2018 permet d'avoir une connaissance de plus en plus fine du patrimoine locatif privé, agir avec les services de l'Etat contre les marchands de sommeil et cette action va se poursuivre en 2023.



Cette étude a pour objet d'identifier les copropriétés en fragilité, expertiser leurs fragilités et mettre en place autant que possible le programme travaux nécessaire pour les bâtiments pouvant être réhabilités ou restructurés.



L'accompagnement des petites copropriétés reste un sujet dans lequel la ville de Montfermeil poursuit ses actions notamment en centre-ville ancien, avec le lancement par l'EPT Grand Paris Grand Est, qui a la compétence Habitat, d'une étude mission d'étude et pré-opérationnelle « Diagnostic Habitat privé » co-financée par la commune.

2. Une ville belle, propre et sûre

Depuis fin novembre 2021, des groupes de travail sont mis en place sur les thèmes suivants :

- Le projet de propreté urbaine a pour objectif de renforcer la collecte des déchets et de réfléchir aux nouvelles méthodes de gestion. Un audit relatif à la propreté de la ville a été réalisé en 2022 et met en lumière les dysfonctionnements notamment liés à une augmentation des incivilités et donc à un manque de moyens humains et matériels et propose des pistes d'amélioration. Une externalisation de certaines prestations sera mise en œuvre à l'automne 2023. Des actions de verbalisation seront renforcées.
- La lutte contre les incivilités autour de la sécurité et la tranquillité publique par un renforcement de la collaboration entre la police nationale et la police municipale et un confortement des moyens dédiés à la police municipale. Le développement de la vidéoverbalisation pour améliorer les conditions de stationnement sera déployé.
- De nouvelles méthodes de travail dans nos parcs, jardins et espaces verts avec plantations durables, économies d'eau , prise en compte de la biodiversité et plantation d'arbres fruitiers.



2. Une ville belle, propre et sûre

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

Un programme de **modernisation de l'éclairage public** est lancé dans le cadre de la lutte contre la pollution lumineuse pour favoriser la faune et la flore, et pour maitriser la consommation d'énergie tout en renforçant le sentiment de sécurité.

Ce projet de renouvèlement des équipements d'éclairage public est en cours d'études. Les travaux seront engagés sur toute la ville à partir de 2023 et sur plusieurs années.

Maîtriser le coût de fonctionnement

Passage au 100% leds pour réduire de plus de 70 % la consommation énergétique via des abaissements d'éclairage en cours de nuit.

Optimiser le coût des abonnements électriques.

Créer de nouveaux carrefours à feux pour l'intégration des transports en commun en direction de la future gare de la ligne 16

Mettre en place un système de télégestion au point lumineux.

Remplacer les réseaux souterrains et aériens

Réduire les impacts environnementaux de l'éclairage public Remplacer les éclairages de stade par des projecteurs à leds. Mutualiser le réseau d'éclairage pour d'autres usages via une alimentation permanente, caméras, panneaux d'informations, jalonnement dynamique, bornes arrêt minute, recharge de vélos électriques.

Adapter l'éclairage des espaces verts et des parcs pour la protection de la faune et de la flore



2. Une ville belle, propre et sûre

Améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants

- Poursuite de l'animation de trois conseils de quartier : Coudreaux, Franceville et centre-ville élargi, avec par la suite des groupes de travail thématiques
- Actions de « convivialité » qui visent à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale sur le quartier prioritaire : Fête des voisins, fête inter-quartier etc.
- Semaine de l'environnement qui vise à mettre en place des actions sur une semaine avec l'ensemble des partenaires du territoire autour du bien vivre ensemble et du cadre vie avec notamment la visite d'une ressourcerie par petits groupes et la mise en place d'une ressourcerie éphémère pour permettre aux habitants de se réapproprier les objets et ainsi éviter les balcons encombrés et dépôts sauvages. La semaine de l'environnement fera partie intégrante du projet « Une Ville Propre Belle et Sûre »
- Chantiers Éducatifs qui répondent aux besoins de formation, de découverte du monde du travail, d'inscription dans les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi pour des jeunes (18-25 ans), de sensibilisation au cadre de vie, de tisser du lien avec des enfants, tout en réalisant une action d'utilité locale.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-D Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

3. Une ville mobilisée contre les violences

Poursuite de la programmation engagée il y a trois ans pour lutter contre les violences intrafamiliales et pour 2023 :

«Au-delà des apparences?»

Programmation 2023 de lutte contre les violences faites aux femmes / violences intrafamiliales :

<u>8 mars 2023</u>: Lancement de la diffusion de la troisième édition du magazine « LE MAG'VIOLENCES » dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville. Cette édition, intitulée "Au-delà des apparences", est consacrée aux conséquences intérieures que les faits de violences intrafamiliales ont sur les victimes, qu'elles soient majeures ou mineures, dans leur quotidien et dans leurs projets de vie. Il a également vocation à donner des outils et des réponses à l'ensemble de la population.

<u>De mars à novembre</u>: sous le symbole du ruban blanc, quatre évènements seront réalisés sur le territoire de la Ville dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'informations fortes :

- En mars, cela débute avec la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars.
- En novembre, cela se clôture avec les Rencontres des Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre.

Entre ces deux évènements, la Ville réalisera deux autres actions de prévention, et poursuit les actions entamées l'année passée, notamment en ce qui concerne les séances mensuelles de Self-Défense avec la Police Municipale, accompagnée de la Police Nationale, d'une sophrologue, et de la Maison de Justice et du Droit.

L'année 2023 verra également la création, au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalité (CLSPD-R), de la Cellule de veille violences intrafamiliales en lien avec le Ministère Public, la Police Nationale, l'Intervenante sociale au Commissariat, le Département, le Groupe Hospitalier Intercommunal, la Police Municipale, le CCAS, le service Santé, et la Direction Vie des Quartiers et Citoyenneté. Cette cellule a pour objectifs d'effectuer un suivi étroit des dossiers montfermeillois, et d'amplifier les actions partenariales de prévention et d'accompagnement.

3. Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique

3.1 Création d'un Espace de Vie Sociale (EVS)

Contexte

A travers la Communauté d'Agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et le déploiement du Programme de Rénovation Urbain, les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ont tissé des liens étroits de coopération. Cette coopération est passée par la création d'équipements à vocation intercommunale. Cela avait pour objet de répondre à des préoccupations communes des populations du « plateau » des 2 villes.

Ainsi, le Centre Social Intercommunal de la Dhuys (CSID) est créé en 2001. Initialement situé sur le territoire de Montfermeil, relocalisé à Clichy-sous-Bois en 2013, ce centre social affiche aujourd'hui un faible taux de fréquentation de montfermeillois. De plus au regard de sa situation géographique, il ne touche qu'une petite partie de la ville.

Au regard de ces évolutions et de l'importance que revêt pour la Ville de Montfermeil l'échange, l'accès à la culture et à l'éducation, la création d'un équipement de vie sociale (EVS) au cœur de la commune, favorisant la rencontre de tous les concitoyens, est aujourd'hui une priorité.

Le travail commun entre les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil demeurera essentiel ; les centres sociaux de nos deux villes continueront à travailler sur des projets communs.

Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétrains préfecture 20/02/2023 Dete de réceptions préfecture 20/02/2023

L'Espace de Vie Sociale (EVS) sera un lieu de proximité situé dans le périmètre politique de la ville qui aura pour vocation de :

- Mener des actions sociales, culturelles, sportives, familiales et intergénérationnelles,
- Accueillir toute la population de tous les quartiers de la ville,
- Proposer des actions à visées individuelles, collectives, par petits groupes et pour tous les âges

Le lieu d'implantation permettra à la fois, d'accueillir, d'informer, d'animer et de se réunir.

Objectifs

Créer un équipement à vocation pour :

- Accompagner les initiatives des habitants
- Renforcer les liens et les solidarités entre les habitants
- Proposer une offre de service utile à la population
- Permettre une appropriation de l'environnement et du cadre de vie
- Soutenir la fonction parentale

3.2 Création d'un tiers lieu numérique

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-D Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

Contexte

En 2020, la crise de la COVID-19 a plongé le monde dans une crise sociale et économique sans précédent, mais elle a également révélé le fossé qui sépare les personnes connectées des personnes non connectées, révélant ainsi à quel point l'adoption du numérique est loin d'être une réalité pour beaucoup et notamment dans les quartiers prioritaires, creusant ainsi les inégalités sociales. Sur Montfermeil, ce ne sont pas moins de 400 familles en mars 2020 qui ont été répertoriées en fracture numérique par l'Éducation Nationale, les partenaires institutionnels et associatifs. Ces familles ont été identifiées comme mal, peu ou pas équipées.

La Ville de Montfermeil est peu dotée en équipements permettant de proposer un accompagnement et une offre numérique de proximité. Les structures existantes étant principalement intercommunales avec la Ville de Clichy-sous-Bois (DEFI, CSID) et sont basées sur le territoire de Clichy-sous-Bois ou à la lisière de Montfermeil.

La Ville souhaite donc renforcer l'offre locale existante.

Pour diversifier son offre auprès de tous les publics sur la pratique et la formation numérique, sur l'accès à la culture du numérique et sur l'utilisation de l'outil informatique encadrés par des professionnels, la Ville souhaite implanter dans des locaux disponibles (en lieu et place de l'ancien Cours Dumas) **un tiers lieu numérique** qui répondrait à cette fracture numérique.

Ce tiers lieu doit permettre de lutter contre la fracture numérique et favoriser le lien social.

En attendant l'ouverture de ce tiers lieu numérique à l'horizon 2024 la Ville de Montfermeil a ouvert une antenne de préfiguration en plein cœur du centre ville ancien sur H. Barbusse : La Ruche. Ce lieu à pour vocation de prédéfinir les missions de préfiguration du Tiers Lieu numérique.

Grandes orientations

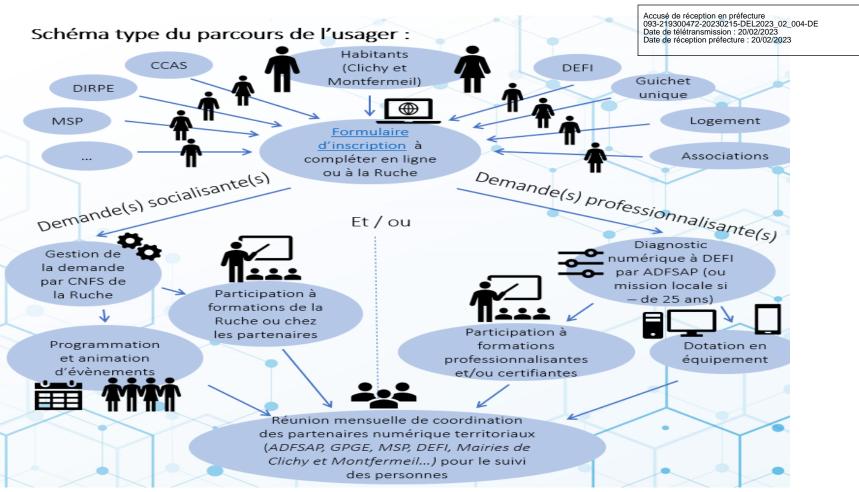
Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023

Un lieu où l'on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social

Objectifs

5 axes majeurs mis en œuvre sur la Ruche identifiés par rapport aux besoins des usagers:

- ÉTABLISSEMENT PUBLIC NUMÉRIQUE : accompagner les usagers avec un personnel qualifié à l'utilisation des outils numériques Proposer/Donner un espace de travail optimum pour toute personne dans le besoin.
- VERS UNE ÉGALITÉ A LA FORMATION ET A L'EMPLOI : propositions de formations professionnalisantes, certifiantes, et à l'autoformation Passerelle vers les structures dédiées à l'emploi.
- DEVELOPPER LES FORMATION EDUCATION/JEUNESSE Fab-lab: ateliers de prévention sur les conduites à risques liées au numérique.
- RESSOURCERIE NUMÉRIQUE Développer une structure d'insertion par l'activité économique collecter, réparer, redistribuer du matériel informatique Créer une boutique solidaire.
- UN ACCÈS A LA CULTURE DU NUMÉRIQUE



4. Une ville durable à traver 093-219300472-20230215-DEL2023 02-004-DE Date de létratsmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023 Date de

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

La transition énergétique

La Ville de Montfermeil poursuit ses actions en vue de réduire la fracture énergétique, mettre fin aux passoires énergétiques et phoniques (amélioration du confort de vie) ainsi que réduire les gaz à émissions de serre (GES). La crise de l'énergie que nous traversons rend ce sujet encore plus prégnant. Pour mémoire, La ville a été lauréate en 2021 des trophées Stop Exclusion Energétique sur le dispositif territorial.

C'est pourquoi la Commune a adhéré en 2022 à l'ALEC MVE (Agence Locale de l'Energie et du Climat, Maîtriser votre Energie) afin de bénéficier de l'intégralité des outils déployés et augmenter en 2023 le nombre de permanences info énergie mises en place dès 2016, à destination des Montfermeillois, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

La Ville a de nouveau candidaté dans le cadre dispositif SLIME + pour la mise en place d'un accompagnement renforcé des ménages ayant le plus de difficultés dans leurs démarches.

Ces actions se réalisent en concomitance et synergie avec la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.



Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

- 4. Ville durable à travers la transitions énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire
 - La transition énergétique

En 2022, 64 ménages ont pu être visités en première visite (diagnostic sociotechnique). 56 deuxièmes visites (remise de matériel, rapport et orientations) et 25 visites de suivi ont eu lieu. L'étude d'impact réalisée dans le cadre du SLIME démontre, sur présentation des factures, que grâce aux écogestes et matériel remis, les ménages réalisent en moyenne 1106 KWH d'économie sur une année.

Les dispositifs du SLIME orientent également les propriétaires vers le Parcours de Rénovation Energétique Performant du Pavillonnaire.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission: 20/02/2023 Date de réception préfecture: 20/02/2023

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

Les actions menées visent à irriguer le territoire communal d'une politique volontaire de restitution et valorisation de la place de la nature en ville, avec un prisme particulier sur la nature comestible et nourricière.

La maison de la nature inaugurée en mars 2022 reste le lieu de promotion de la nature, de la biodiversité, de la formation. Ainsi des journées thématiques sur ces thèmes s'y dérouleront en 2023 ainsi que la poursuite des cours de permaculture. Une attention particulière sera apportée sur le rucher et des ateliers en présence d'un apiculteur seront programmés.

La Ville de Montfermeil, au regard de son engagement en faveur de la nature et de la biodiversité a reçu en novembre 2022 la « Reconnaissance Nationale » attribuée par le collectif régional " Territoire engagé pour la Nature « .





Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-D Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

En 2023, une nouvelle offre de jardins partagés sera ouverte **avenue Daniel Perdrigé** sur une parcelle de **2350** m² avec des buttes de permacultures, du jardinage plus traditionnel et des bacs en hauteur pour les personnes à mobilité réduite.

Ces cultures devront être réalisées sans usage de produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimique.

La Commune animera le site avec des ateliers pédagogiques. Au-delà de la production de fruits et légumes, l'enjeu de création et de renforcement du lien social fait partie du projet.



Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

 La transition environnementale avec le déploiement du réseau de chaleur

Montfermeil s'intéresse depuis des années à la potentialité de développement d'un réseau de chaleur. A ce titre, la ville a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles en 2021.

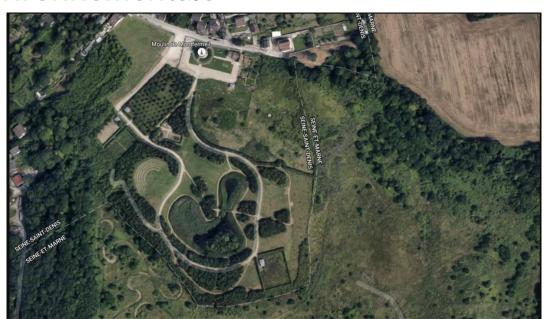
Montfermeil, les villes de Gagny, Clichy-sous-Bois, Livry Gargan et Chelles travaillent ensemble pour le raccordement potentiel de collectifs d'habitation, et d'établissements publics et privés sur leur territoire.

La perspective de la reconstruction de l'hôpital et le développement général de la ville font de Montfermeil un site de développement favorable.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

- 4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

Le site du Sempin a été identifié pour permettre de développer un axe touristique naturel à proximité du Moulin et de la ferme urbaine et dans le prolongement du parc qui sera ouvert au public côté Chelles à l'été 2024.



4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

Le site du sempin a été identifié pour le projet de ferme urbaine. Les études techniques ont été réalisées en 2022, permettant de lancer les étapes nécessaires à l'installation d'un maraîcher. Ce projet participe à l'essor de l'agriculture urbaine, en résonnance avec les actions menées par la commune pour développer une ville nourricière en lien avec la permaculture et les jardins partagés.



Le moulin de Montfermeil pourra produire, après travaux, de la farine permettant d'alimenter la filière pain mais aussi de la vente directe tout en préservant sa fonction patrimoniale et de partage de connaissances auprès de la population.



Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

La transition éco-circulaire et solidaire

Le tri sélectif (bouchons, piles, vêtements, stylos...) a été mis en place dans les services municipaux mais, aussi pour les piles, bouchons et les stylos dans les écoles afin que leur recyclage et leur valorisation se fasse dans des filières adaptées situées en France. Cette démarche va se poursuivre en 2023 avec en accompagnement notamment la mise en place d'ateliers de sensibilisation, de formation et de communication (...). Cet engagement se traduit par les marchés publics avec les lots réservés aux personnes en situation d'handicap et l'introduction dans les marchés publics de clauses concernant l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.









5. Un programme d'investissement soutenu

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

5. Un programme d'investissement soutenu

1. Un programme d'investissement soutenu autour des équipements scolaires

L'année 2023 portera budgétairement les projets suivants :

- 1. Nouvelle **école maternelle Jules Ferry** (voir photos ci-contre)
- 2. Extension et rénovation thermique de l'école maternelle Paul Eluard : Création de 3 classes et d'une salle polyvalente sur les bases d'un bâtiment performant (RE2020) et avec des matériaux biosourcés. Il pourra être fait appel aux énergies renouvelables type panneaux solaires
- Création d'une entrée sécurisée sur le nouveau parvis piétonnier de l'école Champy
- 4. Restructuration, agrandissement et aménagements de l'école élémentaire Joliot Curie





5. Un programme d'investissement soutenu

2. La Rénovation thermique des bâtiments municipaux

Suite à la réalisation d'une étude dans le cadre du décret tertiaire, un programme de rénovation énergétique est en cours en trois phases (Etat des lieux énergétique, audits énergétiques des bâtiments, schéma directeur énergie)

En 2023, les 1ères opérations concerneront les façades et les menuiseries de **l'Hôtel de Ville**, le changement des menuiseries et l'isolation de **Formigé**, la réfection des couvertures et leur transformation en toiture végétalisée sur le site de **Moulinsart**.







5. Un programme d'investissement soutenu

3. L'Amélioration des équipements ou la création de nouveaux équipements au service des habitants

Etudes sur la création d'un pôle social (CCAS, santé, logement) – Réaménagement du parc - Villa Simon

Le projet prévoit la rénovation globale d'une ancienne maison de maitre en lieu d'accueil de la population. Le parc attenant pourra être ouvert au public et développer des programmes relatifs à la biodiversité. La « rénovation » du parc permettra de retrouver son aspect d'antan et ainsi valoriser ce patrimoine.



Réhabilitation du Centre équestre

Rénovation du sol de la carrière, des équipements équestres et techniques



Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-L Date de télétransmission : 20/02/2023

5. Un programme d'investissement soutenu

4. Les investissements portés pour la voirie communale

Avec près de 70 km de voies communales, la ville poursuit ses investissements pour maintenir l'état de la voirie et adapter les schémas de circulation aux évolutions futures. Les budgets consacrés à cette politique publique s'articuleront sur la base d'un programme pluriannuel à partir de 2023 autour des projets suivants :

Projet¤	Description·du·projet⊭
Avenue-Daniel- <u>Perdrigé</u> ¤	Réaménagement-de-la-voie-en-intégrant-l'effacement-des-réseaux-et-la- gestion-des-eaux-pluviales _x
Mise-aux-normes-des-quais-bus-et-création-des-abris-bus¤	Dans-le-cadre-du-redéploiement-du-réseau-de-bus-selon-l'obligation-PMR¤
Rue-des-Moulins¤	Réfection·de·la·chaussée·après·intervention·des·concessionnaire- assainissement·et·eau·x
Avenue-du-Général-Leclerc¤	Réfection·du·tapis·de-roulement-entre-l'avenue-du-8·mai·et·le-boulevard-de-l'Europe¤
Carrefour-Clos-Roger-Mésanges-¤	Réaménager·le-carrefour·afin·de·le-sécuriser-et·permettre·la-giration·des- bus¶ Créer· une· continuité· végétale· entre· les· coteaux· de· Chelles· et· le· parc- Arboretum¶ Créer·un·square·avec·une·aire·de·jeux¤
Rue-des-Docteurs-Simon-entre-la-rue-du-Lavoir-et-les- services-techniques _#	Création-d'une-voie-de-desserte-des-services-techniques _x

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023

Cette partie dédiée aux ressources humaines structure de la manière suivante :

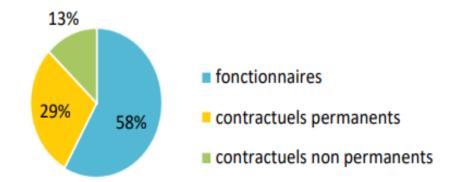
- Un point sur la structure des effectifs et des dépenses de personnel;
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail;
- ➤ La modernisation du service public communal et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources hum and le le légraphies de le légraphis le le le légraphis le le l

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

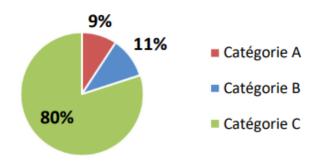
- 527 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021
 - > 306 fonctionnaires
 - > **153** contractuels permanents
 - > 68 contractuels non permanents



Répartition par filière et par statut

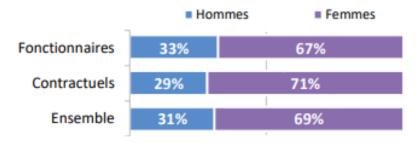
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	16%	23%
Technique	41%	50%	44%
Culturelle	3%	1%	3%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	17%	12%	15%
Police	3%		2%
Incendie			
Animation	8%	19%	12%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humanission: 20/02/2023 Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE Date de telétransmission: 20/02/2023 Pari de Constant de Constant

Répartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

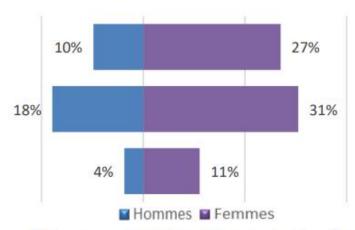
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	32%
Adjoints administratifs	12%
Adjoints d'animation	12%
Auxiliaires de puériculture	10%
Agents de maîtrise	8%

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources hum Préfecture 1932-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE Det de télétransmission : 20/02/2023 Det de télétransmissio

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moy des agents per		
Fonctionnaires	47.03	
Contractuels permanents	— de 50 ans et +	
Ensemble des permanents	de 30 à 49 ans	
Âge moy	de - de 30 ans	
des agents non	permanent	
Contractuels non permanents	37.43	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Evolutions de carrière	2021	2022
Avancements d'échelon	127	284
Avancements de grade	16	29
Promotions internes favorables CIG	13	1

Le nombre important d'avancements d'échelon s'explique par la bonification d'ancienneté attribuée aux agents de catégorie C, disposition réglementaire inédite effective au 1^{er} janvier 2022.

Les sessions de promotions internes sont organisées par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, et les cadres d'emplois concernés sont différents d'une année sur l'autre (agents de maîtrise en 2021, rédacteurs en 2022).

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources hum Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE Dâte de télétransmission : 20/02/2023 Dâte de télétransmission : 20/02/2023 Part de Support de létransmission : 20/02/2023

									ı	1	i	1			
Détail de la masse salariale 2021	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne	Total	%
Brut	1 114 681.65 €	1 103 046.76 €	1 116 389.36 €	1 140 587.27 €	1 505 461.86 €	1 109 634.29 €	1 274 688.98 €	1 151 794.74 €	1 431 006.95 €	1 110 609.09 €	1 106 241.23 €	1 148 588.64 €	1 192 727.57 €	14 312 730.82 €	72.15%
Dont Rémunération permanente	905 068.13 €	897 749.84 €	902 588.69 €	906 535.18 €	897 699.65 €	892 565.10 €	958 332.47 €	925 523.17 €	872 034.26 €	881 391.70 €	879 898.41 €	899 642.79 €	901 585.78 €	10 819 029.39 €	75.59%
Dont Heures supplémentaires et complémentaires	18 540.67 €	18 286.75 €	18 152.90 €	16 519.11 €	20 922.09 €	14 384.59 €	9 981.97 €	25 649.92 €	15 990.43 €	29 151.49 €	22 465.59 €	24 710.41 €	19 562.99 €	234 755.92 €	1.64%
Dont Régime indemnitaire	141 091.90 €	138 706.43 €	163 257.04 €	171 618.17 €	550 968.18 €	163 971.61 €	252 345.18 €	176 193.32 €	529 838.25 €	166 532.40 €	166 319.31 €	182 153.32 €	233 582.93 €	2 802 995.11 €	19.58%
Dont Autres rémunérations (frais divers)	49 980.95 €	48 303.74 €	32 390.73 €	45 914.81 €	35 871.94 €	38 712.99 €	54 029.36 €	24 428.33 €	13 144.01 €	33 533.50 €	37 557.92 €	42 082.12 €	37 995.87 €	455 950.40 €	3.19%
Charges	454 082.32 €	450 180.23 €	451 208.20 €	455 695.84 €	499 524.11 €	447 038.58 €	486 458.75 €	472 498.88 €	472 236.31 €	434 853.26 €	442 977.10 €	458 268.12 €	460 418.48 €	5 525 021.70 €	27.85%
Total	1 568 763.97 €	1 553 226.99 €	1 567 597.56 €	1 596 283.11 €	2 004 985.97 €	1 556 672.87 €	1 761 147.73 €	1 624 293.62 €	1 903 243.26 €	1 545 462.35 €	1 549 218.33 €	1 606 856.76 €	1 653 146.04 €	19 837 752.52 €	100.00%
			1								1	1			
Détail de la masse salariale 2022	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne	Total	%
Brut	1 152 656.60 €	1 147 689.07 €	1 158 920.46 €	1 172 507.18 €	1 646 995.48 €	1 212 983.06 €	1 363 333.25 €	1 307 263.99 €	1 592 611.37 €	1 241 219.57 €	1 263 701.61 €	1 254 871.87 €	1 292 896.13 €	15 514 753.51 €	72.38%
Dont Rémunération permanente	917 237.66 €	903 704.44 €	924 737.83 €	925 892.84 €	957 282.25 €	952 979.98 €	1 024 671.16 €	1 061 692.98 €	990 787.19 €	971 084.58 €	994 250.15 €	985 726.43 €	967 503.96 €	11 610 047.49 €	74.83%
Dont Heures supplémentaires et complémentaires	22 711.42 €	19 386.83 €	19 311.15 €	23 180.07 €	85 165.05 €	28 678.86 €	79 088.91 €	30 765.70 €	19 741.87 €	36 743.89 €	31 055.07 €	24 369.08 €	35 016.49 €	420 197.90 €	2.71%
Dont Régime indemnitaire	175 814.74 €	167 491.94 €	171 040.17 €	171 649.63 €	562 501.01 €	184 218.76 €	191 245.07 €	185 283.97 €	562 735.00 €	182 511.67 €	187 867.42 €	184 827.38 €	243 932.23 €	2 927 186.76 €	18.87%
Dont Autres rémunérations (frais divers)	36 892.78 €	57 105.86 €	43 831.31 €	51 784.64 €	42 047.17 €	47 105.46 €	68 328.11 €	29 521.34 €	19 347.31 €	50 879.43 €	50 528.97 €	59 948.98 €	46 443.45 €	557 321.36 €	3.59%
Charges	459 651.76 €	454 571.42 €	463 367.52 €	464 613.73 €	529 323.05 €	476 196.91 €	521 972.88 €	531 400.29 €	536 782.52 €	490 681.28 €	499 908.70 €	492 327.30 €	493 399.78 €	5 920 797.36 €	27.62%
						The state of the s									

100

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources huma par de de l'élétransmission : 20/02/2023 par de télétransmission : 20/02/2

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Une augmentation réglementaire de la masse salariale

En principe, le SMIC est revalorisé au 1er janvier de chaque année sauf en cas d'inflation significative, ce qui s'est produit en mai et août 2022. Et comme le SMIC s'applique à toutes les rémunérations, sa revalorisation a également entraîné celle du traitement minimal de la fonction publique, qui a donc augmenté 3 fois durant l'année 2022.

A cela s'est ajouté une revalorisation indiciaire des catégories C au 1^{er} janvier 2022 avec une bonification d'ancienneté qui a eu pour conséquence d'accélérer la cadence des avancements d'échelon, le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture, et la revalorisation des catégories B au 1^{er} septembre 2022.

Enfin, la mesure la plus significative a bien évidemment été la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet 2022, entraînant un surcoût de 301 965 € en 2022, et qui sera de 604 012 € en année pleine en 2023.

A noter également que la masse salariale 2023 sera impactée par le versement devenu obligatoire d'un complément de traitement indiciaire du secteur médico-social à effet rétroactif au 1er avril 2022.

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaniques des ressources des ressources des ressources des ressources des ressources des ressources de la completa de la completa

Une adaptation nécessaire à la modernisation du service public communal

Au-delà des augmentations réglementaires, des recrutements et créations de poste dans les domaines des ressources humaines, Vie des Quartiers, Festivités, Culture, Petite Enfance, Enfance, Pôle Technique, Systèmes d'information, Direction Générale, Médiateurs, Ruche numérique, Finances ont eu lieu fin 2022 et auront lieu en 2023.

Il s'agit, dans un contexte très concurrentiel de doter les services municipaux des compétences techniques indispensables pour faire face aux nouvelles obligations règlementaires : RGPD, nomenclature budgétaire, sécurité informatique...

Enfin, l'instauration du RIFSEEP en mars 2021 a entraîné en 2022 une nécessaire actualisation de certains montants de régime indemnitaire, fixés bien en deçà des responsabilités confiées à certains agents, pour un surcoût estimé à 55 000€.

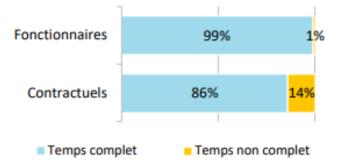
Les enjeux : Relever les défis financiers, informatiques et techniques et renforcer l'attractivité de la collectivité pour les recrutements à venir.

2. La durée effective de travail

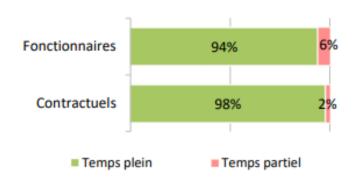
2. La durée effective de travail



Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La ville de Montfermeil respecte le temps travail annuel de 1607h conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2021, et précisé dans celle du 31 mars 2022.

3. L'évolution de la masse salariale

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources hum préfecture 120/02/2023 Accusé de réception en préfecture 193-2-19300472-2023015-DEL2023 02_004-DE 193-2-19300472-DEL2023 02_004-DE 193-2-19300472-DEL2023 02_004-DEL2023 02_004-DEL2025 02_004-DEL2

3. L'évolution de la masse salariale

Les charges de personnel représentent 59,51 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*

34 028 436 €

Charges de personnel*

20 248 652 €



Soit 59,51 % des dépenses de fonctionnement

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes -	13 068 867 €
emploi permanent :	13 000 007 €
Primes et indemnités versées :	2 699 460 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	202 306 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	159 832 €
Supplément familial de traitement :	100 944 €
Indemnité de résidence :	206 830 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

695 506 €

106 Source RSU 2021

3. L'évolution de la masse salariale

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,66 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	20,61%
Contractuels sur emplois permanents	20,78%
Ensemble	20,66%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut 36% 32% 23% 25% 18% 18% Catégorie A Catégorie B Catégorie C

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources huma Accusé de réception en préfecture 1093-219300472-20230215-DEL202 Date de réception préfecture 20/02/20 Date de réception préfecture : 20/02/20 Date de réception préfecture : 20/02/20

4. La modernisation du service public communal et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines

Au-delà de l'augmentation de la masse salariale, la collectivité porte de nombreuses actions en direction du personnel:

- Adhésion au CNAS, proposant de multiples prestations sociales.
- Convention avec le CIG pour la mise à disposition d'une assistante sociale et d'agents chargés des fonctions d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.
- Développement des actions relatives au bien-être et aux conditions matérielles des agents, avec l'arrivée d'une nouvelle conseillère en prévention des risques professionnels.
- Accompagnement des agents en reclassement médical ou en reconversion professionnelle.
- Versement du 13^{ème} mois, avantage collectivement acquis et qui se rajoute aux éléments de rémunération statutaire.
- Une forte augmentation des formations payantes pour pallier les défaillances du CNFPT en matière d'offre de formation.

V. Stratégie financière

1. Objectifs financiers de la Collectivité

V. Stratégie financière

1. Objectifs de la collectivité

> Disposer d'une situation financière pérenne et soutenable

A l'aune des éclairages présentés précédemment, l'objectif de préservation de la santé financière de la Ville garde tout son sens.

La stratégie financière de la ville se fonde sur 4 piliers :

	Maximiser le recours aux financements externes pour diminuer le reste à charge communal	
	Disposer d'une épargne brute suffisante permettant d'assurer le financement des investissements	
_[Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans pour pouvoir continuer à mobiliser de la dette	
_[Mener une gestion de trésorerie fine et saisir les opportunités en matière de gestion de dette	

Orientations budgétaires pour 2023

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2023

A-Recettes de fonctionnement

La fiscalité devrait évoluer sous l'impulsion des bases d'imposition des locaux d'habitation qui est fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-2 à novembre N-1 (l'article 1518 bis du code général des impôts). Cet revalorisation sera de 7.1% ce qui devrait contribuer à augmenter les recettes de l'ordre de 1.5 M€. La progression physique des bases d'imposition liée à l'accroissement net du nombre de locaux n'a pas été incluse à ce stade. Les rôles supplémentaires et complémentaires ne sont pas inclus.

Le taux de taxe sur le foncier bâti communal reste maintenu à 19.22 % hors taux départemental transféré aux communes suite à la reforme sur la taxe

d'habitation.

Concours de l'Etat

La commune prévoit les dotations de l'Etat pour le budget 2023 (voir ci-contre) :

A noter la faible progression des dotations de l'Etat en raison de la réforme du potentiel financier.

	Montant 2022 en M€	Montant 2023 en M€
Dotation forfaitaire	3 425	3 434
DSU	5 134	5 255
DNP	711	682
FSRIF	2 363	2 343
TOTAL	11 633	11 714

Par mesure de prudence, la dotation politique de la ville qui sera notifiée en 2023 ne fait pas l'objet d'une inscription budgétaire.

Autres recettes

Les recettes liées à l'exploitation des services (sorties...) seront globalement stables versus anticipation du compte administratif 2022.

V. Stratégie financière

- 2. Orientations budgétaires pour 2023
 - B-Dépenses de fonctionnement

La détermination du FCCT pour 2023 se fonde (hors évolution de périmètre) sur les éléments suivants (voir CLECT du 18 octobre 2022) :

Type de FCCT	Calcul	Montant Calculé pour 2023
FCCT Socle- Part non soumise à la revalorisation des bases	2 840 325 € * 29.88%	848 869.11 €
FCCT Socle -Part soumise à la revalorisation des bases de 7.1%	2 840 325 € * 70.12%*1.071	2 133 042.04 €
FCCT Compétences Part soumise à la revalorisation des bases de 7.1%	103 654 € * 1.071	111 013.43 €
TOTAL		3 092 744.58 € contre 3 013 221.00 € en 2022

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2023 B-Dépenses de fonctionnement

Pour rappel, l'évolution prospective du FCCT pour la part compétence (hors revalorisation annuelle des bases fiscales) est la suivante :

	2023	2024	2025	2026
FCCT PART Compétences	103 654 €	120 046 €	130 974 €	130 974 €

V. Stratégie financière

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

2. Orientations budgétaires pour 2023 B-Dépenses de fonctionnement

▶ Focus sur les dépenses d'électricité et de gaz

La commune de Montfermeil n'échappera pas à une revalorisation très importante du montant des fluides qui seront payés sur 2023. Le tableau ci-après vise à informer sur les engagements contractuels qui résultent de l'adhésion de la ville aux groupements de commande :

Energie	Engagement contractuel	Prix 2023	Prix 2024	Prix 2025	Prix 2026
Gaz	Groupement de commandes Sigeif	*4 vs 2022	Connu probablement en janvier 2024	Connu probablement en janvier	Nouveau marché
Electricité *	Groupement de commande Sipperec	*1.81% vs 2022	Connu en janvier 2024	Nouveau marché	Nouveau marché

NB: Le coefficient de 1.81 comprend les aides qui viennent en minoration de la facture à savoir la baisse de la TICFE et la mise en place de l'amortisseur d'électricité. Le filet de sécurité n'est donc pas intégré à ce calcul. Cette recette n'est pas inscrite au budget primitif 2023 par mesure de prudence.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2023 B-Dépenses de fonctionnement

Dépenses de personnel

La prévision en matière de dépenses de personnel sera de 22.5 M€, l'atterrissage en matière de masse salariale pour l'exercice 2023 se situant à 21.9 M€. Cette prévision tiendra compte de l'effet sur une année complète du point d'indice et des mesures de revalorisations de grilles actées au cours de l'année passée.

Subventions

L'estimation du montant de la C.L.E.C.T. pour 2023 est de 3.1 M€ et intègre la revalorisation des bases fiscales qui s'applique au montant de F.C.C.T. La contribution à la B. S. P. P. est prévue en évolution de 72K€.

Autres dépenses de fonctionnement

La prévision budgétaire des charges à caractère général à 12.5 M€ s'inscrira au-delà du budget primitif 2022 prévu à 10.7 M€. Ces données sont à apprécier au regard de l'évolution des fluides +1.5 M€ (limitée au regard des mesures prises quant à l'évolution des fluides) et de l'intégration au budget de +0.5 M€ pour le renforcement de la politique de propreté urbaine. Au regard de l'inflation attendue, cette donnée traduit dans les faits une limitation des dépenses. A noter que les ajustements de provisions pour risques ne sont pas valorisés à ce stade et le seront sur une prochaine étape budgétaire.

V. Stratégie financière

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023

2. Orientations budgétaires pour 2023

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

En synthèse, les opérations qui s'inscrivent dans une autorisation de programme

sont les suivantes:

Programme bâtiments



Equipements scolaires

- Rénovation de l'école Joliot Curie
- Rénovation de l'école maternelle Paul Eluard



Réimplantation des services municipaux

- · Rénovation des bâtiments du site Formigé
- Réhabilitation de la maison Simon



Autres bâtiments

- Création d'un tiers lieu numérique
- Création d'une salle de musculation au complexe sportif Henri Vidal

Programme voirie



Voirie

- Rénovation de la rue Daniel Perdrigé
 - Eclairage public

V. Stratégie financière

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023

2. Orientations budgétaires pour 2023 C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

Ces opérations conduisent à une planification prévisionnelle des dépenses de la manière suivante :

		Montant des Crédits de paiement (CP)			
	Montant de l'Autorisation de				
Intitulé du	Programme				
programme	(AP)	2023	2024	2025	2026
Programme Bâtiments	7 836 400.00 €	1 341 400.00 €	3 685 000.00 €	2 810 000.00 €	
Programme voirie	7 783 000.00 €	660 000.00 €	3 411 000.00 €	3 028 000.00 €	684 000.00 €

D'autres opérations pluriannuelles pourront intégrer ce dispositif selon l'avancée des réflexions sur les chantiers à mener et les opportunités de financement.

Les **recettes d'investissement** prévues au budget primitif concernent essentiellement le FCTVA (1.9M€) et la taxe d'aménagement (250K€). Les subventions d'investissement relatives à des opérations d'équipement lancées seront reportées au titre de la clôture annuelle des comptes de l'exercice 2022 et ne font donc pas l'objet d'une inscription au budget primitif.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2023 D-Equilibre du budget primitif

L'équilibre du budget primitif en section de fonctionnement est le suivant :

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	ROB 2023 EN k€
DEPENSE	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1254
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2250
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3
	016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	
	022	DEPENSES IMPREVUES	
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	368
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	210
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	611
	66	CHARGES FINANCIERES	57
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
DEPENSE			4755

ant.			
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	ROB 2023 EN k€
RECETTE	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	300
	018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2760
	73	IMPOTS ET TAXES	30125
	731	FISCALITE LOCALES	1050
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12636
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	457
	76	PRODUITS FINANCIERS	
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
RECETTE			47558

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2023 D-Equilibre du budget primitif

L'équilibre du budget primitif en section d'investissement est le suivant :

Sens	Ohaaritaa		ROB 2023 EN k€
	Chapitre	Libellé Chapitre	ROB 2023 EN KE
DEPENSE	020	DEPENSES IMPREVUES	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200
	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4376
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1041
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6813
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3840
	26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	200
	4541	TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS (N? OPE)	
DEPENSE			17002

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	ROB 2023 EN k€
RECETTE	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3684
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	800
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2100
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200
	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2218
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	118
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7382
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	200
	4542	TRAVAUX POUR COMPTE TIERS (N? D'OPE)	
RECETTE			17002

Au regard des éléments de contexte évoqués ci-dessus, et compte tenu des hypothèses de travail présentées, l'équilibre du budget serait assuré par un virement de section de 3.7M€ en nette hausse par rapport à l'année précédente. L'emprunt d'équilibre serait donc de 7.4M€.

V. Stratégie financière

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

2. Orientations budgétaires pour 2023 D-Equilibre du budget primitif

Les principales opérations prévues au budget primitif en section d'investissement sont les suivantes :

- · la création d'une boutique éphémère,
- les études aux extensions des écoles Joliot Curie et Paul Eluard,
- l'aménagement du domaine Formigé,
- · les études relatives à la requalification du pavillon Simon,
- le démarrage de l'opération du tiers lieu numérique,
- la création d'une salle de musculation au sein du complexe sportif Henri Vidal,
- · les études préalablement à la reprise de la rue perdrigé,
- le démarrage des travaux de refonte de l'éclairage public,
- et la reprise de la voie des docteurs simon.

Ces inscriptions seront revues et complétées lors du budget supplémentaire c'est-à-dire après affectation des résultats de l'exercice 2022.

VI. Annexe portant solution of the control of the c rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

3.1 Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune (Données issues du Rapport Social Unique 2021)

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

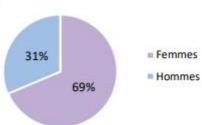
L'article L2311-1-2 du CGCT dispose que dans les communes de plus de 20000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Reprise des éléments présentés au conseil par la délibération n°2021_09_126 du 29 septembre 2021 adoptant le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle dans la fonction publique entre les hommes et les femmes, et du RSU 2021.

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 1932-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE Date de télétransmission 20/02/2023 Date de télétr

Au 31 décembre 2021, la collectivité employait 315 femmes et 144 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



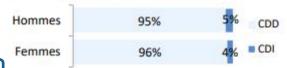
La collectivité emploie 4 agents sur emploi fonctionnel, dont 3 femmes et 1 homme

- > Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :
 - 112,0 fonctionnaires hommes
 - 219,0 fonctionnaires femmes
 - 43,0 contractuels hommes
 - 96,4 contractuelles femmes

35 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 31 % des hommes

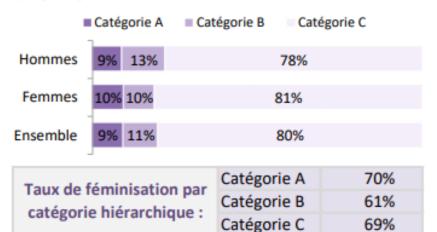
■ Fonctionnaires	Contractuels sur	emploi permanent
Hommes	69%	31%
Femmes	65%	35%
Ensemble	67%	33%

- 67 % des fonctionnaires sont des femmes et 33 % des hommes
- > 71 % des contractuels permanents sont des femmes et 29 % des hommes
- 4 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 5 % des hommes Au total, 6 agents en CDI sur 153 agents contractuels, soit 4 %



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 193-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-202302-DE 193-2193004-DE 193

Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	85%	15%
Technique	52%	48%
Culturelle	75%	25%
Sportive	40%	60%
Médico-sociale	100%	
Police	11%	89%
Incendie	-	-
Animation	67%	33%

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL202: Date de léférans mission : 20/02/202 de le leférans mission : 20/02/202 de leférans missio

Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	85%	15%
Technique	52%	48%
Culturelle	75%	25%
Sportive	40%	60%
Médico-sociale	100%	
Police	21%	79%
Incendie	-	-
Animation	68%	32%

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE Date de teléfransmission - 20/02/2023 02_004-DE Dat

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des educateurs de jeunes enfants

Educateurs de jeunes enfants	100%
Agents sociaux	100%
Infirmiers territoriaux en soins généraux	100%
Auxiliaires de puériculture	100%
Adjoints administratifs	96%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de police municipale

Agents de police municipale	88%
Agents de maîtrise	82%
Techniciens	60%
Educateurs des APS	60%
Ingénieurs	56%

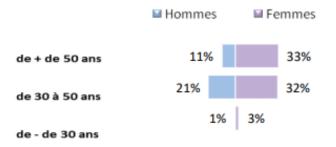
*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 193-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-202302-DE 193-2193004-DE 193

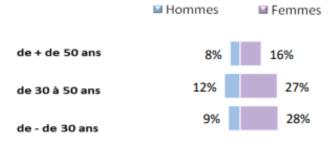
Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	47,79	38,05	44,42
Hommes	45,45	39,32	43,58





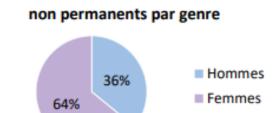
Pyramide des âges des contractuels permanents



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 193-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-202302-DE 193-219300472-202302-DE 193-2193004-DE 193

Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2021*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	64%
Emplois aidés	-
Apprentis	80%
* ayant travaillé dans la collectivité entre le	01/01/2020 et le
31/12/2020	



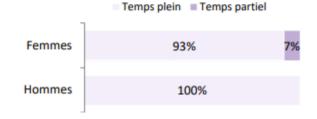
Répartition globale des emplois

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 193-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE Date de télétransmission - 20/02/2023 Date de télétransmissio

Répartition des emplois à temps complet ou non complet



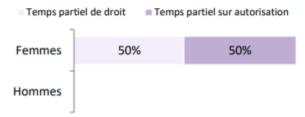
Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023_02_004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

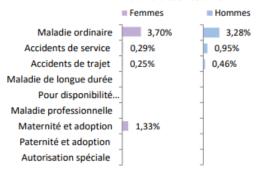
Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies	4,24%	4,69%	
ordinaires et accidents de travail)	Ensemble: 4,38%		
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors	4,24%	4,69%	
congés maternité)	Ensemble : 4,38%		
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris	5,57% 4,69		
maternité, paternité et autre**)	Ensembl	e : 5,29%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

- Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2021
- En moyenne, 15,5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2021 pour chaque femme présente dans la collectivité En moyenne, 17,1 jours d'absence pour tout motif médical* en 2021 pour chaque homme présent dans la collectivité

Taux d'absentéisme

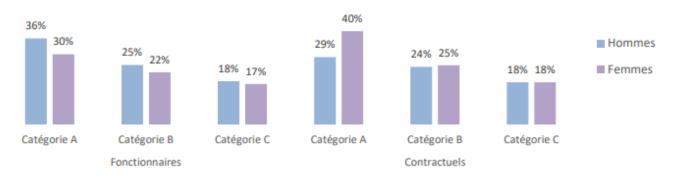


- Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents
 - 14 congés maternité ou adoption en 2021
- Aucun congé paternité ou adoption en 2021
- 42 accidents du travail déclarés en 2021
 - 7,8 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2021
 - 8,2 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2021
 - Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 622 jours d'arrêt
 - Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 740 jours d'arrêt

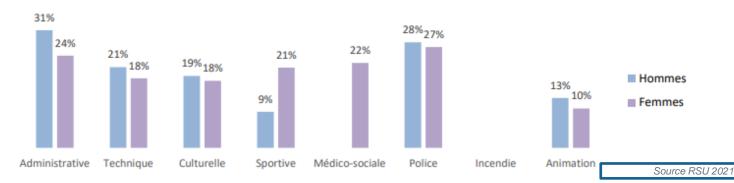
^{*}Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

^{**}Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut

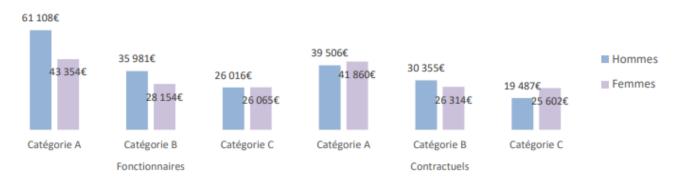


Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière

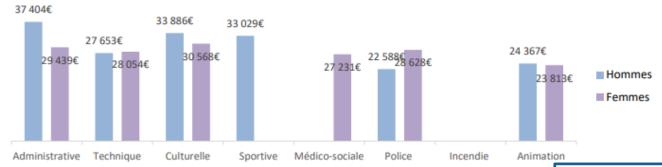


VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 193-219300472-20230215-DEL2023 .02_004-DE Date de télétransmission - 20/02/2023 Date de télétransmission - 20/02/2023 Date de télétransmission - 20/02/2023 S

Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023 02_004-DE Date de téléfransmission 20/02/2023 0

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies	4,24%	4,69%	
ordinaires et accidents de travail)	Ensemble : 4,38%		
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors	4,24%	4,69%	
congés maternité)	Ensemble : 4,38%		
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris	5,57% 4,69%		
maternité, paternité et autre**)	Ensembl	e : 5,29%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Le Plan d'Action

- La répartition hommes/femmes par catégorie hiérarchique suggère un égal accès aux postes à responsabilité entre hommes et femmes au sein de la collectivité;
- L'analyse des contrats de travail laisse supposer des statuts plus précaires pour les femmes (moins de titulaires, et moins de CDI chez les contractuels), même s'il y a un effort notable de la collectivité en la matière (en 2019 : 15 femmes titularisées contre 5 hommes) ;
- A niveau de responsabilité équivalent, des écarts de rémunération entre les filières qui induisent des écarts de rémunération entre hommes et femmes ;
- Les hommes sont davantage sujets aux accidents de travail donc les actions de prévention sont à renforcer.

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Par de telétramission 20/2720 Date de telétram

2.1 Quelques chiffres sur la population de Montfermeil (Sources INSEE RP 2019 au 01/01/2022)

La population de Montfermeil est principalement féminine (51%).

Population par sexe et âge en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	13 622	100,0	14 306	100,0
0 à 14 ans	3 453	25,4	3 176	22,2
15 à 29 ans	2 667	19,6	2 821	19,7
30 à 44 ans	2 600	19,1	2 853	19,9
45 à 59 ans	2 674	19,6	2 715	19,0
60 à 74 ans	1 512	11,1	1 750	12,2
75 à 89 ans	658	4,8	868	6,1
90 ans ou plus	58	0,4	122	0,9
0 à 19 ans	4 454	32,7	4 214	29,5
20 à 64 ans	7 490	55,0	8 006	56,0
65 ans ou plus	1 678	12,3	2 087	14,6

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023

2.1 Quelques chiffres sur la population de Montfermeil (Sources INSEE RP 2019 au 01/01/2022)

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Hommes	Femmes	Part en %	de la populati	on âgée de
	nommes	es Femmes	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	10 163	11 134	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	680	165	1,3	5,7	2,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	808	556	0,9	10,5	3,2
Professions intermédiaires	1 453	1 569	7,5	21,3	6,7
Employés	1 000	2 896	15,6	25,7	7,5
Ouvriers	2 375	409	7,1	18,7	7,1
Retraités	1 915	2 099	0,0	0,2	60,3
Autres personnes sans activité professionnelle	1 931	3 440	67,5	17,8	12,5

	Act	<u>exe et âge en 20</u> 19				
		Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
9	Ensemble	17 533	12 081	68,9	10 328	58,9
	15 à 24 ans	3 872	1 392	36,0	1 002	25,9
	25 à 54 ans	10 796	9 000	83,4	7 804	72,3
	55 à 64 ans	2 865	1 688	58,9	1 522	53,1
	Hommes	8 490	6 343	74,7	5 438	64,1
	15 à 24 ans	1 889	695	36,8	500	26,5
	25 à 54 ans	5 216	4 760	91,3	4 154	79,6
	55 à 64 ans	1 385	888	64,1	784	56,6
	Femmes	9 043	5 738	63,4	4 890	54,1
	15 à 24 ans	1 983	697	35,2	502	25,3
	25 à 54 ans	5 580	4 240	76,0	3 650	65,4
	55 à 64 ans	1 480	800	54,1	738	49,9

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 1932-21930/472-20230215-DEL202

2.2 Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfant dans toute les actions proposées

Les actions indiquées ci-après illustrent la volonté municipale en matière de mixité, ces dernières sont détaillées dans les pages qui suivent :

ACTIONS	20	21	2022		
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES NOMBRE DE FEMMES		NOMBRE D'HOMMES	
Cours de Français (portage EPT-DEFI)	80	10	123	5	
Parenthèse famille	400	100			
Actions convivialité	700	200	613	495	
Chantiers Éducatifs	0	12	4	14	
Programmation Violences Faites aux femmes	230 femmes -	230 femmes – 30 hommes		260	

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm la constitute de la constit

Cours de français: A travers l'apprentissage du français, il s'agit de donner les bases pour permettre aux stagiaires d'avoir une autonomie dans la vie quotidienne et d'impulser une ouverture d'esprit vers la société française. Les horaires sont adaptés plus particulièrement au rythme des mères de famille et de leurs obligations familiales.

<u>Parenthèse famille</u>: Proposer une semaine d'actions aux familles montfermeilloises afin de renforcer les liens entre les professionnels et les parents, d'offrir des temps de jeux parents-enfants, de valorises les savoirs des professionnels du territoire mais aussi des espaces d'informations sur diverses thématiques.

Actions convivialité: Les actions de « convivialité » vise à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale sur le guartier prioritaire.

Chantiers éducatifs: Cette action répond aux besoins de formation, de découverte du monde du travail, d'inscription dans les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi pour des jeunes (18-25 ans), de sensibilisation au cadre de vie, de tisser du lien avec des enfants, tout en réalisant une action d'utilité locale.

V. Annexe portant sur le rapport égalité femm

Programmation autour des violences faites aux femmes 2022 :

- 8 mars 2022 : Journée Internationale des droits des femmes « Et si vous voyiez ma vie ? » avec une journée d'actions sur 7 lieux de la Ville. Exposition photo « Pour des Femmes inspirantes » sur l'avenue Paul Cézanne.

Atelier Self-Défense à l'initiative de la Police Municipale, avec le soutien de la Police Nationale, d'une sophrologue et de la Maison de Justice et du Droit.

- Lancement de la deuxième édition du magazine LE MAG'VIOLENCES intitulé « Et si on repansait nos places ? » publié à 12 500 exemplaires en toutes boîtes aux lettres.
- Du 8 au 31 mars 2022 : Première édition de la Campagne du Ruban Blanc avec des actions de distributions de roses blanches à travers la Ville et une clôture devant la Mairie en présence de personnalités. Formations en clôture d'un ruban blanc géant humain.
- 1^{er} juillet 2022 : Journée Mondiale de la Jupe avec des actions de préventions itinérantes via le bus citoyen (prévention santé aux Bosquets, prévention de la prostitution des mineurs aux 7 îles, prévention harcèlement de rue devant le Collège Jean Jaurès, prévention contre les frotteurs dans les transports avec Transdev). Action « Confiantes ensembles » avec le CIDFF 93 sur les problématiques de violences dans le milieu professionnel et les difficultés d'accès à l'emploi pour les femmes. Soirée en plein-air à l'Arboretum avec un spectacle de cirque, un stand d'information et de restauration avec l'association locale d'aides aux victimes LES PERRI'ELLES, et la projection du film « Fleur du désert ».
- Du 9 novembre au 7 décembre 2022 : Deuxième édition de la Campagne du Ruban Blanc avec Evènement d'ouverture avec les partenaires VIF sur le parvis de l'Hôtel de Ville Défi photo « Ruban Blanc » avec les commerçants Participation à la journée santé des femmes à Clichy-sous-Bois Théâtre-Systémique avec les stagiaires de la plateforme linguistique de DEFI Atelier Self-Défense Lecture de contes Parents-Enfants avec la Petite Enfance

Evènement de clôture à la Résidence des Perriers, avec notamment l'affichage d'une bâche ruban blanc géant peinte avec les jeunes du CLJ Police Nationale, le CCAS, la Petite Enfance et les habitants de la Résidence des Perriers.

- De mai à décembre 2022 (sauf en juillet et août) : Atelier Self-Défense mensuel avec 12 participantes.

2.3 Les actions ci-dessous illustrent le bilan en matière de mixité dans Accusé de réception en préfecture les actions consacrées aux politiques éducatives

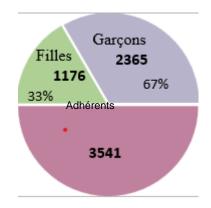
093-219300472-20230215-DEL2023 02 004-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

ACTIONS	2022	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
C@p sur les quartiers / parentalité	606	899
Animations pied d'immeubles	30	90
Soirée famille / portes ouvertes	130	240
Nocturnes musicales	10	25
KIJ (Kiosque Information Jeunesse)	50	50
Vacances / Accueil périscolaire	386	494
<u>Multimédia</u>	68	125
MAO	10	30
Création video (court métrage sur le vivre ensemble, projet VR patrimoine)	30	45
Ateliers Photo	8	15
Web radio	10	25
Ateliers Fablab (robotique,)	10	10
<u>PIJ</u>	134	160
Forum Job d'été	45	75
Caouas du PIJ	10	20
Pass citoyen	49 (dont 31 validés)	28 (dont 16 validés)
Juniors Association	5	7
Ciné - débat	25	40
1 séjour hiver / 6 séjours été / 1 séjour plongée, 225 jeunes de 7 à 18 ans, 50% nouveaux inscrits	148	104
Projets transversaux	63	47
Défilé des cultures (Culture)	5	2
Sports Santé Insertion (Arrimages, mission locale, sports, santé)	4	3
DEMOS (Enfance/ jeunesse)	10	3
CMEJ (Enfance/ jeunesse)	19	9
Parenthèse famille	25	30

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femm Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230215-DEL2023 cate de létramission 2002/2023

2.4 Les actions ci-dessous illustrent le bilan en matière de mixité dans les actions consacrées aux politiques sportives

	Nombre	Femme	Homme
E.M.I. S	78	41	37
Baby Sport	17	8	9
Gymnastique SENIORS	33	27	6
Stages sportifs	158	74	84
Villages olympiques Eté	1014	607	407
/hiver			



2.5 Bilan de la fréquentation de quelques services municipaux

Service Archives et Documentation: Recherches d'administrés, de généalogistes, chercheurs, étudiants et personnel communal:

2021: 45 % d'hommes et 55 % de femmes

2022: 37 % d'hommes et 63 % de femmes

Journées du Patrimoine : Participations des élus, agents communaux, prestataires, association —

2021: 25 % d'hommes et 75 % de femmes 2022: 30 % d'hommes et 70 % de femmes

Développement urbain :

2021: 389 femmes et 488 hommes 2022 : 202 femmes et 259 hommes Demande d'autorisation d'urbanisme:

2021: 31 femmes et 130 hommes 2022: 39 femmes et 135 hommes Permis de louer :

2021: 55 femmes et 179 hommes 2022: 138 femmes et 221 hommes

Déclaration d'intention d'aliéner : 78 femmes et 67 hommes en 2022